

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 91,825% de l'actif total au 31 Décembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 8,174% de l'actif total au 31 Décembre 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », l'« ArabTunisian Bank » et la « Banque de Tunisie et des Emirats » représentent respectivement 31,033 %, 16,244% et 10,870% de l'actif total au 31 Décembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, 29 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 31 Décembre 2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	6 339 031,954	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		6 339 031,954	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	564 308,945	184 490,681
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		564 308,945	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		6 903 393,259	8 480 418,110
PASSIF			
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		-	-
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	13 179,591	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	25 939,641	26 214,265
TOTAL PASSIF		39 119,232	41 906,080
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	3.7	6 563 717,282	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	300 556,745	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32,246	0,557
Sommes distribuables de l'exercice		300 524,499	355 481,752
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		6 903 393,259	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-10-2019 AU 31-12-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	92 509,477	422 103,265	114 157,321	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		92 509,477	422 103,265	114 157,321	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	3 541,809	7 630,322	2 138,312	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		96 051,286	429 733,587	116 295,633	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	3.6	-1 888,992	-33 571,855	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-10 540,951	-43 206,397	-13 048,711	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		83 621,343	352 955,335	103 246,922	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-6 258,773	-27 932,370	-7 733,540	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 362,570	325 022,965	95 513,382	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 748,734	-24 498,466	-38 330,452	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		64 613,836	300 524,499	57 182,930	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 748,734	24 498,466	38 330,452	65 535,518
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 058,655	-8 167,487	-2 058,654	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	-466,467
RESULTAT NET DE LA PERIODE		75 303,915	316 855,478	93 454,728	398 703,117

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2019 AU 31-12-2019**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	75 303,915	316 855,478	93 454,728	398 703,117
Résultat d'exploitation	77 362,570	325 022,965	95 513,382	421 017,270
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 058,655	-8 167,487	-2 058,654	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-290 492,400	0,000	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-322 164,405	-1 600 601,081	-1 011 501,729	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	657 297,872	4 173 220,454	842 847,647	5 573 142,599
- Capital	633 571,110	4 037 124,795	812 286,170	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 071,203	-11 217,673	-1 756,544	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	25 797,965	147 313,332	32 318,021	162 513,841
RACHATS	-979 462,277	-5 773 821,535	-1 854 349,376	-9 225 783,227
- Capital	-944 002,800	-5 552 269,460	-1 787 554,020	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	3 088,741	15 217,386	3 853,183	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-38 548,218	-236 769,461	-70 648,539	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	-246 860,490	-1 574 238,003	-918 047,001	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET				
En début de période	7 111 134,517	8 438 512,030	9 356 559,031	11 990 295,685
En fin de période	6 864 274,027	6 864 274,027	8 438 512,030	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	68 381	80 326	89 996	115 027
En fin de période	65 303	65 303	80 326	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	105,114	105,114	105,053	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,28%	4,28%	4,15%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **6 339031,954** dinars contre **8 295875,069** dinars au **31/12/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	166 500,000	168 344,000	2,452
AB SUB 2009/B TV	5000	166 500,000	169 392,000	2,468
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	408 876,000	5,957
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	408 876,000	5,957
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	416 000,000	435 468,800	6,344
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	666 500,000	685 924,000	9,993
BNA SUB 2009	20000	666 000,000	687 152,000	10,011
BTE 2010 CAT A TV	7000	70 000,000	71 360,800	1,040
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	339 512,000	4,946
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	339 512,000	4,946
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	399 700,000	412 852,000	6,015
SUB AMEN BANK 2012	10000	300 000,000	306 248,000	4,461
SUB AMEN BANK 2012	22223	666 690,000	680 574,930	9,915
UIB 2009/1	5000	166 511,300	169 875,462	2,475
Total		5 133 801,300	5 283 967,992	76,978

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	432 250,754	6,297
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	622 813,208	9,073
Total	1 000	1 072 685,000	1 055 063,962	15,370

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession / Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		577 120,600	577 120,600	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2019	402 120,600	402 120,600	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2019	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		577 120,600	577 120,600	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **92 509,477** dinars pour la période du **1er Octobre** au **31 Décembre 2019** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations				
- Intérêts	78 595,877	366 903,265	100 243,721	443 209,212
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	13 913,600	55 200,000	13 913,600	60 482,215
TOTAL	92 509,477	422 103,265	114 157,321	503 691,427

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2019** à **564 308,945** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	563 049,121	8,203
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 259,824	0,018
Total des disponibilités	564 308,945	8,221

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/10/2019** au **31/12/2019** s'élèvent à **3 541,809** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	1 392,531	3 852,999	2 138,312	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	2 149,278	3 777,323	0,000	543,704
TOTAL	3 541,809	7 630,322	2 138,312	5 541,688

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2019** à **39 119,232** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Opérateurs Créditeurs	13 179,591	15 691,815
Gestionnaire	9 477,651	12 148,859
Dépositaire	3 701,940	3 542,956
Autres Créditeurs Divers	25 939,641	26 214,265
Commissaire aux comptes	15 803,134	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	76,936	180,662
Conseil du Marché Financier	596,077	726,069
Publications diverses	3 885,461	3 285,349
Dividendes à payer	5 376,327	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	0,000
TOTAL	39 119,232	41 906,080

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension *	1 888,992	33 571,855	0,000	0,000
Intérêts des mises en pension	1 888,992	33 571,855	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	10 540,951	43 206,397	13 048,711	56 806,284
Commission de gestion	9 477,651	39 477,413	12 148,859	53 236,302
Commission de dépôt	1 063,300	3 728,984	899,852	3 569,982
Autres Charges	6 258,773	27 932,370	7 733,540	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	3 417,892	13 560,723	3 473,828	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	1 769,831	7 371,829	2 268,655	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	241,443	1 082,647	301,355	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	665,297	5 482,498	1 720,566	6 434,817
Frais Bancaires	21,066	32,967	-30,864**	-1,041**
Contribution Sociale de Solidarité	143,244	401,706	0,000	0,000
TOTAL	18 688,716	104 710,622	20 782,251	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

** Proviens essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2019	
Montant	6 875 190,089
Nombre de titres	68 381
Nombre d'actionnaires	526
Souscriptions réalisées	
Montant	631 499,907
Régularisation des sommes non distribuables	-2 071,203
Nombre de titres émis	6 282
Nombre d'actionnaires nouveaux	18
Rachats effectués	
Montant	-940 914,059
Régularisation des sommes non distribuables	3 088,741
Nombre de titres rachetés	-9 360
Nombre d'actionnaires sortants	-26
Capital au 31/12/2019	
Montant	6 563 717,282
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 058,655
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 017,538
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	65 303
Nombre d'actionnaires	518

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de l'exercice	325 022,965	421 017,270
Régularisations de l'exercice	-24 498,466	-65 535,518
Sommes distribuables de l'exercice	300 524,499	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	32,246	0,557
Sommes distribuables	300 556,745	355 482,309

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 4^{ème} trimestre 2019 sont de 3 417,892 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.